



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Marseille le 4 octobre 2018

**Information sur l'absence d'avis
de l'Autorité environnementale
de la région Occitanie sur la
Déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLU
de Jonquières Saint Vincent (30)**

n°saisine 2018-6485
n°MRAe 2018AO79

Par courrier reçu par la DREAL le 3 juillet 2018, la commune de Jonquières-Saint-Vincent a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur la Déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLU de Jonquières Saint Vincent (30) au titre des articles R.104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 3 octobre 2018 (article R.104-25 du Code d'urbanisme).